

## Rapport N° 225/2020

### Budget 2021

Budget de fonctionnement

Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels

Plan des investissements 2021 – 2025

---

Nyon, le 25 novembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (Cofin) a procédé à l'examen du budget 2021 tel que présenté dans le préavis 225 par la Municipalité.

Dans le cadre de cet examen la Cofin a auditionné l'ensemble des services de la ville représentés par le (la) Municipal.e de tutelle accompagné.e.s des chef.fe.s de service, parfois accompagné.e.s d'adjoints. Cette étude a permis à la Cofin de contrôler le budget aussi bien de manière générale (grandes lignes) que détaillée (ligne par ligne).

La COFIN s'est réunie à 6 reprises :

2 novembre : présentation du budget par FIN, puis audition du service FIN

3 novembre : audition des services RRH et SI

10 novembre : audition des services CULT, EVF, SMM et SECO

12 novembre : audition des services A&B, PNR, SDIS/PC et TEM/Mobilité

16 novembre : audition des services URB, INFO/POP et SAG

17 novembre : discussion finale de la Cofin

Les séances se sont toutes déroulées dans la salle du Conseil communal ce qui a permis de maintenir les distances sociales. Le quorum a été atteint à chaque séance.

A chacune de ces séances la Cofin a pu bénéficier de la présence de M. le Municipal des finances Claude Uldry et de la cheffe du service des finances Mme Ying Cottier. Elle les remercie, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence et leurs réponses aux questions posées.

### **Présentation générale du budget 2021**

Le budget de fonctionnement 2021 annonce un excédent de charges de CHF 10'479'426.-.

Les charges, en progression de 1,9% par rapport à 2020 se montent à CHF 219'355'163.- alors que les revenus progressent à CHF 208'875'738.-, soit 1,1% de plus qu'en 2020.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des comptes et des budgets depuis 2017 :

Comptes de fonctionnement	2021 Budget	2020 Budget	2019 Comptes	2018 Comptes	2017 Comptes
Charges	219'355'163	215'258'733	210'643'164	204'699'250	203'453'416
Revenus	208'875'738	206'662'123	210'865'396	198'622'223	199'967'839
<b>Résultat net</b>			<b>+222'232</b>	<b>-6'077'026</b>	<b>-3'485'577</b>
Résultat bud.	-10'479'426	-8'596'610	-8'653'703	- 8'323'469	-7'956'132
<b>Ecart budget</b>			<b>8'880'935</b>	<b>2'246'443</b>	<b>4'470'555</b>

### Contexte

En préambule nous rappellerons que la Municipalité a pris des mesures d'économie depuis 2019 afin d'alléger le budget de fonctionnement de la commune :

- en priorisant les investissements et en retardant un certain nombre de projets ce qui a pour effet de faire baisser de notre dette (./CHF 7,6 millions par rapport à fin 2019 au moment où nous écrivons ces lignes) et également un impact sur le budget en 2020
- en mettant en place un programme d'économies sur les charges, économies qui devraient se monter à CHF 5 millions en additionnant 2019 et 2020.

Comme le mentionne le rapport de la Cofin concernant les comptes 2019 cet objectif a été largement atteint pour cette année-là. Pour 2020, les objectifs d'économies concernant les charges maîtrisables sont restés en place, même si certaines dépenses seront supérieures à ce qui avait été budgétisé en raison de la pandémie de Covid-19. En fait, au bouclage des comptes il pourrait bien s'avérer que ces dépenses supplémentaires auront été compensées par des non-dépenses pour la même raison. Par contre, comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, nous constatons une importante diminution des recettes.

Ce tableau représente la situation arrêtée à fin octobre qui peut encore évoluer d'ici la fin 2020. En milliers de francs

<b>Impact COVID-19</b>	<b>C2020</b>
<b>Augmentation des dépenses</b>	<b>295</b>
<i>Achats fournitures/Frais nettoyage</i>	<i>103</i>
<i>Campagne affichages, impression affiches &amp; flyers</i>	<i>100</i>
<i>Autres (logiciels informatique, soutien communal au commerce, etc.)</i>	<i>92</i>
<b>Diminution des recettes</b>	<b>3'729</b>
<i>Recettes parents</i>	<i>1'921</i>
<i>Recettes de stationnements</i>	<i>740</i>
<i>Permis de construire, émoluments</i>	<i>436</i>
<i>Finances d'entrées, locations (musées, piscines)</i>	<i>371</i>
<i>Autres (DDP, baux loyers commerciaux, vente cartes CFF, etc.)</i>	<i>261</i>
<b>Non-Dépenses</b>	<b>-1'164</b>
<i>Frais d'alimentation</i>	<i>-569</i>
<i>Auxiliaires d'été</i>	<i>-265</i>
<i>Annulations manifestations/événements</i>	<i>-231</i>
<i>Autres</i>	<i>-99</i>
<b>Total</b>	<b>2'860</b>

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous vivons actuellement la Municipalité entend jouer un rôle dans l'aide à l'économie locale en relançant certains projets mis en veilleuse. L'idée étant de confier du travail à des artisans ou entreprises locales de gré à gré ou de mettre un certain nombre

de contraintes (entre autres écologiques) dans la mesure de ce que permet la loi pour les marchés publics pour les projets conséquents.

Elle propose également de refixer les subventions en faveur des domaines de la culture, du sport et du social au niveau de 2018, soit le niveau d'avant la décision des mesures d'économies.

## **Budget de fonctionnement**

Les **charges** augmentent de 4,1 MCHF par rapport au budget 2020 ; ces augmentations s'expliquent, entre autres, pour les raisons suivantes :

### Charges salariales (+ 1,5 MCHF)

- Les EPT passent de 369,35 à 373,65 (dégel de postes, adoption de préavis par le Conseil communal)
- Augmentation du nombre d'heures des accueillantes en milieu familial
- Hausse mécanique des assurances sociales et cotisation à la caisse de pension. A noter une augmentation de l'AVS du fait de l'acceptation de la RFFA
- Hausse du taux de cotisation auprès de la SUVA

### Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques (+ 4,8 MCHF)

- PNR (+ 0,2 MCHF) augmentation à la participation résultant principalement de l'amortissement du projet Odyssée, de l'annuité statutaire ainsi que les correspondants de nuit
- Péréquation directe nette (+ 1 MCHF)
- Facture sociale (+ 2,6 MCHF)
- Participation à la réforme policière (+ 0,1 MCHF)

### Aides et subventions (+ 0,7 MCHF)

- Levée de la coupe opérée sur les subventions culture – sport – social (+ 0,1 MCHF)
- Hausse de la subvention UàG dont l'aide au loyer (+ 0,2 MCHF)
- Introduction d'une aide au loyer pour l'Elastique Citrique et le LEM (+ 0,2 MCHF)
- Impact de l'arrêt du TF sur le financement des activités scolaires obligatoires (+ 0,3 MCHF)
- Fin de l'aide fédérale au démarrage pour la garderie Carrousel (+ 0,3 MCHF)
- Facture cantonale des frais de transport (**- 0,2 MCHF**)
- Baisse de la subvention de la garderie Croquelune en raison de l'augmentation de la participation des parents (**- 0,1 MCHF**)

Par contre, les achats de biens, services et marchandises, les intérêts passifs, les amortissements **baissent** pour un montant global de 1,5 MCHF (voir le préavis municipal pour les détails)

Les **revenus** augmentent de 2,2 MCHF par rapport au budget 2020. Quelques explications ci-dessous.

Recettes fiscales (1,8 MCHF), scénario plutôt optimiste, pas de grandes variations constatées dans les recettes fiscales jusqu'à maintenant, pas de demande de correction des acomptes

- Personnes physiques (+ 4 MCHF), estimation basée sur les arrêtés mensuels reçus en 2020
- Personnes morales (**- 1 MCHF**), prise en comptes des rentrées fiscales à ce jour
- Droits de mutation (**- 1,1 MCHF**), revus à la baisse selon la facturation de cette année
- Stagnation de l'impôt foncier

Pour les autres types de revenus nous vous invitons à vous référer au préavis municipal.

## **Budget d'investissement**

Pour 2021, la Municipalité a décidé de passer à la vitesse supérieure en matière d'investissements. En effet, elle met au budget un montant de 50,9 MCHF, après déduction des revenus, cela représente des investissements nets pour 45,2 MCHF (36,5 MCHF en 2020).

Sur les 50,9 MCHF prévus en 2021 :

- 12,174 MCHF (24%) concernent des crédits votés par le Conseil communal
- 17,702 MCHF (35%) concernent des préavis en traitement
- 21,026 MCHF (41%) concernent des préavis à venir

Une énumération exhaustive des projets d'investissement figure dans le préavis municipal.  
Une précision : comme c'est souvent le cas, certains de ces projets ne se seront pas forcément concrétisés en cours d'année pour différentes raisons, si bien que les dépenses prévues ne seront pas toutes engagées.

Donc, après avoir défini une priorisation des projets et en mettant certains de ceux-ci au frigo, voire au congélateur, la Municipalité a décidé de remettre en route quelques-uns, le but étant de soutenir l'économie locale.

En regardant la marge d'autofinancement prévue, certains commissaires se sont inquiétés de la hausse de la dette que cela va certainement entraîner. La Municipalité rappelle sa volonté de donner l'exemple en investissant pour soutenir l'économie et pense qu'il est préférable de contracter des emprunts supplémentaires (au vu des taux d'intérêt particulièrement bas actuellement et qui devraient le rester pour quelques années encore) et de développer des équipements répondant aux besoins de la population et des outils performants plutôt que de réduire la dette et d'avoir des comptes à zéro, mais rien à disposition.

Un exemple d'actualité : nous avons voté récemment un important crédit (et ce n'est que le premier) pour l'entretien des bâtiments. Le but étant de rattraper ce qui avait été mis de côté par les Municipalités précédentes afin de présenter des budgets équilibrés.

### **Marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement prévue est de 8,7 MCHF (contre 12,1 au budget 2020, ou 18,2 aux comptes 2019).

Elle couvrira 19,3% des investissements nets prévus cités ci-dessus. Cela implique donc un recours à l'emprunt ou à des partenariats avec d'autres acteurs publics ou privés. Pour rappel, le plafond d'endettement voté pour cette législature est de 360 MCHF. A fin 2020 notre dette devrait se monter à 316 MCHF.

### **Revue des lignes budgétaires des différents services**

Pour les différentes auditions, un service a été attribué à chaque commissaire. Ce/cette dernier.ère s'est chargé.e de mener sa partie de la séance et de rédiger un sous-rapport qui est intégré à la suite de ces lignes.

### ***Chapitre 1- Administration générale***

<b>B 2021</b>	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
<b>CHF 000</b>	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
<b>18'754</b>	3,43%	2,06%	18'132	18'375	18'461

En préambule, le SAG note que, dépendant du Syndic, celui-ci se doit d'être exemplaire quant au respect des directives budgétaires. Le système d'enveloppes budgétaires appliqué depuis quelques années permet de maîtriser les dépenses tout en responsabilisant les services.

Concernant le **Conseil communal** (compte 101) on note une augmentation des dépenses en raison des différentes votations et surtout des élections communales du printemps prochain. Une partie de ces dépenses sont refacturées aux communes du district, notre commune étant responsable de la publication de différentes annonces dans la presse.

Dans le compte 110, **Grefte municipal**, la ligne honoraires et frais d'étude dotée de CHF 70'000 comprend les CHF 50'000 prévus pour le délégué à la promotion économique (préavis 41/2017). Il est précisé que cette ligne a été impactée par les mesures d'économie décidées ces dernières années et que le délégué à l'économie ne dispose pas de l'entier de ce qui était initialement prévu. La ligne soutien à la promotion économique concerne en fait un soutien à la SIC pour des actions spécifiques.

Concernant la crise **Covid-19**, la Cofin a posé la question sur un soutien aux commerçants. Il a été répondu que pour le moment, la Municipalité a beaucoup aidé ceux-ci sur les démarches administratives à entreprendre pour obtenir des aides ou obtenir des baisses de loyer. Monsieur le

Syndic nous annonce prochainement le dépôt d'un préavis pour le soutien au commerce local sans faire l'hélicoptère qui distribue de l'argent à tout va.

Les rubriques **Développement durable** (compte 111) et **Efficacité énergétique et énergies renouvelables** (compte 112) voient apparaître un certain nombre de dépenses par rapport aux mesures de « Nyon s'engage ». Celles-ci sont compensées par des prélèvements sur des fonds liés au développement durable et énergie.

## Compte 130 **Service du personnel**

### *Commentaires généraux*

Répercussions et solutions pour affronter le fonctionnement sous démarche d'économie :

Le service fonctionne constamment en flux tendu. Certains projets ont pris du retard ou ont été reportés. Il y a une capacité critique à délivrer les prestations et accomplir les missions.

Se dégagent deux fortes lignes de tension, une administrative et opérationnelle (entrées, sorties, recrutement, salaires, suivi maladie et accident, etc.) et une comme accompagnant des services (gestion de conflit, optimisation, etc.)

### *Mesures organisationnelles*

RRH a engagé une nouvelle personne compensée financièrement, donc à francs et EPT constants. Cela a été réalisé en baissant le taux d'activité de deux autres collaboratrices de manière à faire reposer la charge de travail sur trois personnes.

C'est une manière d'assumer les missions en cas d'absence pour une raison planifiée ou non planifiée, pour se charger des tâches urgentes en ayant toujours deux personnes présentes.

RRH a aussi priorisé la dématérialisation de tâches qui nécessitent passablement de temps sans valeur ajoutée, comme l'établissement et l'envoi des fiches de salaires. **C'est un exemple d'économie** de temps et de coût **non négligeable** entre impressions, mise sous pli, envoi etc. Il y a eu en effet plus de 7600 bulletins envoyés en 2019. Notons aussi le nouveau système de gestion du temps qui évite les saisies manuelles du temps de travail.

### *Mesures fonctionnelles*

Sous pression en tant que service central, RRH sert les treize autres services de l'administration qui ont tous des demandes urgentes par définition ! Des mesures ont été prises pour faire face aux tâches journalières avec, aussi, une priorisation des projets.

Le projet des nouveaux statuts du personnel est ficelé, validé juridiquement par le canton et consulté par les employés jusqu'au 6 novembre, puis par la Municipalité. La présentation au Conseil communal devrait avoir lieu début 2021.

Concernant l'impact Covid-19, le service RRH fait partie de la cellule de crise et participe à la mise sur pieds de certaines mesures, en matière de temps et en matière de gestion de tension ou conflit, sans parler des aspects du suivi des incapacités de travail et de mise en quarantaine. C'est une charge supplémentaire au détriment des autres tâches.

Le service a établi les demandes RHT documentées selon les exigences du Canton. Ils ont reçu une décision négative. Un recours est pendant comme pour les autres communes.

La demande sera refaite pour la seconde vague.

### **Comptes 130.3011.03, 130.3030.04, 3040.04, 3050.04, 3051.04** – démarche d'économie

Les vacances de postes sont le principal élément qui régit cette démarche, analysé avec le service des finances pour coller à la réalité du budget et aux comptes précédents.

Les services souhaitent avoir un chevauchement entre les départs et les arrivées. Néanmoins selon les postes à repourvoir, les services aiment bien assurer la transmission du savoir et de connaissances pratiques de la manière la plus efficace versus la contrainte financière qui pousserait à engager le successeur le plus tard possible pour alimenter ce fonds d'économie.

Il s'agit d'une non-dépense portée comme recette au budget.

Il y a une difficulté à recruter sur certains postes dans un marché sec sur certaines fonctions et avec la proximité du bassin genevois offrant de meilleurs salaires.

A voir s'il faudra les réévaluer car il est difficile de les prédire avec exactitude.

### **Comptes 3012**

Ils comprennent aussi l'accueil familial de jour, la prévision est à la hausse.

### **Compte 130.3091.01** - Frais de formation « apprenti »

Ventilation de l'indemnité légale forfaitaire pour frais de CHF 80.-/mois.

La Ville prenait en charge une part de la prime maladie des jeunes. Maintenant cela a changé avec l'obligation du Canton de donner forfaitairement CHF 80.- par mois à chaque apprenti au titre de frais de formation, frais de matériel.

Pour rétablir la situation, RRH a ressorti CHF 80.- des CHF 270.50 du salaire des apprentis de participation aux primes d'assurance maladie pour les mettre sur ces frais de formation.

Ainsi, les salaires des apprentis ont diminué en apparence seulement.

**Compte 130.3050.01.02 - Assurances de personnes (apprentis)**

Changement au niveau des comptes pour les assurances des personnes. La participation à l'assurance maladie était traditionnellement dans les comptes. Elle est dorénavant passée dans les comptes salaires.

**Compte 130.3079.00 – Prestations aux retraités**

Réajustement des participations à la prime d'assurance maladie aux retraités en 2019 (augmentation de CHF 30'000.-)

L'assurance maladie est soumise à l'AVS car considérée comme un élément de salaire. Cela augmente le compte salaire et diminue le compte assurance maladie. 50% de l'assurance maladie est payée par la commune aux retraités de la ville de Nyon.

**Compte 130.3091.02 – Frais de formation « interservices »**

Priorité aux formations obligatoires du personnel pour exercer certaines activités. Ce qui n'est pas requis ou absolument obligatoire pour le poste ou la fonction est supprimé.

Inchangé par rapport au budget 2020, démarche d'économie conservée (-30% par rapport au budget 2018).

**Compte 130.3093.00 – Frais sanitaires pour personnel**

Frais sanitaires liés à la politique MSST (exigences légales en matière de sécurité au travail et protection de la santé), plus élevés en 2019 pour la mise en place, audit des services, évaluation des risques et prise de mesures pour les diminuer et mesure de l'impact sur le personnel. Pour rappel, L'impact Covid-19 est pris en charge par la Confédération. Rembourser les tests de collaborateurs ne nécessite pas d'augmenter ce budget.

Le montant reste inchangé par rapport au budget 2020, démarche d'économie conservée (-30% par rapport au budget 2018).

**Compte 130.3181.00 – Frais de port**

La digitalisation des bulletins de salaire a engendré une diminution des envois et ainsi des coûts.

**Compte 130.3185.00 - Honoraires et frais d'études**

Cela concerne des mandats confiés à des experts externes comme des avocats ou des juristes pour des procédures devant la CDAP, ou des analyses, ou des enquêtes.

**Compte 156.3012.04**

Salaire personnel guide diminué de 50%. D'une manière générale, les demandes de postes auxiliaires sont transmises par les services qui communiquent leurs besoins aux RH en connaissance de cause.

**Compte 170.3011.03**

Gel des postes, il s'agit de -1.8 EPT gardes-bains et -0.8 à la maintenance.

## **Compte 15 Affaires culturelles et de loisirs**

Ce budget 2021 de la culture est établi à la suite de deux années d'économies demandées par la COFIN et le Conseil communal. Comme pour tous les autres services de la Ville, la demande de réduction des dépenses a appelé des mesures faisant appel à plus de rigueur et de créativité. Les subventions à la culture, aux sports mais aussi à toutes les autres associations ont été réduites de 5% pour l'ensemble des associations en 2019. Le budget 2020 a vu les associations conventionnées bénéficier à nouveau de subventions pleines et entières. Le budget 2021 proposé par la Municipalité remet les subventions au niveau de 2018 pour toutes les associations.

- L'augmentation des subventions aux associations non-conventionnées est partiellement compensée par une baisse des subventions ponctuelles.
- La subvention pour l'Usine à Gaz est en hausse, selon décision de la Municipalité, avec la reprise en septembre 2021 des spectacles et la mise en service de la nouvelle salle.

- L'Élastique Citrique bénéficie elle aussi d'une augmentation de sa subvention par décision du Conseil communal du 7 octobre 2019
- La convention conclue avec Vision du Réel a été réécrite et signée avec le Canton ce qui conduit également à une hausse de sa subvention.

Les loyers des salles ou installations utilisées sont facturés aux associations et compensés par une augmentation du même montant de leurs subventions respectives. (Usine à Gaz, Conservatoire de l'Ouest Vaudois, etc.). C'est ce qu'ont toujours demandé la Cofin et le Conseil communal dans un but de transparence. Ainsi le coût exact de chaque association est visible et le montant des subventions reflète au plus près l'effort de la Commune en faveur du monde associatif.

### Résumé des questions posées par la Cofin

Le budget montre une série de variations entre certaines lignes soit à la hausse soit à la baisse, ce qui pourrait faire penser à une réorganisation au sein du service.

*Madame la Cheffe de service nous répond que non, mais le service fait face à des variations du programme culturel d'une année à l'autre ce qui implique ces changements dans certaines rubriques, personnel temporaires, guides et médiateurs culturels, publications, mandataires externes, etc.*

On constate une augmentation régulière des traitements par rapport au budget 2020, mais aussi aux comptes 2019, y-t-il une augmentation des EPT ?

*La réponse est négative, il s'agit d'augmentations liées à la progression des personnes dans l'échelle des fonctions.*

La Cofin désire connaître le nombre d'EPT dans chaque musée et autres secteurs.

#### Nombre d'ETP par secteurs du Service de la culture

Administration :	3,8	ETP
Bibliothèque :	4,05	ETP
Château :	3,6	ETP
Musée du Léman :	6,2	ETP
Musée Romain :	2,75	ETP
Ressources transversales :	2,9	ETP
<b>Total</b>	<b>23,3</b>	<b>ETP</b>

### Usine à Gaz

L'augmentation prévue de la subvention était planifiée à CHF 150'000.- selon le préavis 229/2015  
Si l'on analyse le montant de la subvention demandé pour 2021 on arrive à :

Subvention 2021	CHF	735'000.-
- Subvention base 2018 12 mois :	CHF	410'000.-
- Subvention supplémentaire nouvelle salle 12 mois :	CHF	150'000.-
- Subvention loyer 9 mois (180'000/an) :	CHF	135'000.-
Total	CHF	695'000.-
Supplément par rapport aux prévisions	CHF	40'000.-

La Cofin note que la subvention ordinaire est allouée pour l'année complète nonobstant le fait que l'exploitation de l'Usine à Gaz ne reprendra qu'en septembre 2021.

#### Réponse Municipale

*Le budget est établi pour l'entier de 2021 mais le service ne versera pas la subvention tant que l'Association ne sera pas dans les murs et ne paiera pas de loyer.*

#### Évolution de la subvention entre 2018 et 2020

*Pour l'Usine à gaz, il n'y a pas eu de retour à la subvention 2018 en 2020. Les versements des subventions ont suivi le programme fixé par la convention 2018-2020 qui prévoyait par ailleurs une baisse substantielle pour 2019 (CHF 361'000.-) par rapport à 2018 (CHF 410'000.-) et une augmentation pour 2020 (CHF 515'000.-) en raison des besoins de préparation de la réouverture en 2021 (notamment engagement de personnel).*

Pour les autres associations (non conventionnées), la Municipalité a décidé un retour à la situation 2018, soit ajout de 2 fois 5% à chaque association, pour les subventions 2021 comme indiqué à la page 18 de la brochure.

Subvention 2021 – réouverture (détail)

Exploitation : CHF 600'000.-  
Aide au loyer : CHF 135'000.-

La nouvelle convention quadri partite (Etat de Vaud, Région de Nyon, Ville de Nyon et Usine à gaz) pour la période 2021-2024 est en cours d'élaboration et n'a pas encore été validée par la Municipalité. Seule la subvention pour l'année 2021 a été décidée par la Municipalité (extrait définitif no 146 / 14 septembre 2020) en vue de l'élaboration du budget qui nous occupe actuellement. La nouvelle convention (avec les montants des subventions pour 2022, 2023 et 2024) devrait lui être soumise au début du mois de décembre.

Sur cette base la Cofin peut estimer que la subvention en 2022 devrait s'articuler comme suit :

- Subvention base 2021 (410'000 + 150'000 + 40'000) :	CHF	600'000.-
- Subvention loyer 12 mois (180'000/an) :	CHF	180'000.-
Total	CHF	780'000.-

La Cofin estime qu'une augmentation programmée de la subvention ne devrait pas intervenir dès la première année d'exploitation de la nouvelle salle mais que ladite subvention devrait être modulée en fonction des résultats financiers de l'exercice écoulé.

### **Château de Nyon**

Compte 154.3012.04 Salaires guides et médiateurs culturels en baisse par rapport au comptes 2019 de CHF 24'300.- à CHF 8'000.-.

*L'année 2019 a été particulièrement riche en nombre de visites guidées en raison de l'exposition Falconnier qui a rencontré un immense succès. Toutes les expositions temporaires ne rencontrent pas le même succès d'où la prudence du montant mis aux budgets 2020 et 2021. Ceci dit, la somme de CHF 8'000.- est certainement trop faible vu le développement de la médiation culturelle dans nos musées. Une correction sera donc apportée lors de l'élaboration du budget 2022.*

*Pour rappel, la dépense de CHF 24'300 en 2019 a été compensée par des recettes de CHF 25'360.- au compte 154.4393.00 Animation / Visites guidées. Le financement des visites guidées est donc assuré par les visiteurs et groupes qui bénéficient de la prestation.*

Compte 154.3080.00 Personnel temporaire, pourquoi CHF 1'000.- au budget 2021 alors que l'on trouve CHF 4'024.- aux comptes 2019 ?

*Ce compte permet l'engagement de civilistes qui viennent en renfort pour la réalisation notamment de l'inventaire, du marquage d'objets, etc. En 2019, il y a eu une opportunité d'engager des civilistes sur une période plus longue que prévue. La prolongation de ces services civils a été nécessaire au musée – cette année-là – pour les compléments d'inventaire des briques Falconnier, leur manipulation et transport en vue de l'exposition sur le sujet.*

Compte 154.3151.00 Entretien mobilier, machines, pourquoi CHF 2'500.- au budget 2021, alors qu'il a été dépensé seulement CHF 996 en 2019 ?

*Après vérification, il serait effectivement possible de diminuer ce montant à CHF 1'000.-. Il a probablement été surestimé pour 2020 et 2021. Ceci sera corrigé pour le budget 2022, le cas échéant.*

Compte 154.3154.00 Frais d'exploitation CHF 8'233.- aux comptes 2019, CHF 10'000.- au budget 2020 et CHF 12'500.- au budget 2021 comment expliquer cette progression ?

*Il n'y a pas de raison précise pour cela, il doit s'agir d'une erreur !*

Compte 154.3101 Publications : Comptes 2019 CHF 8'065.-, budget 2020 CHF 5'000.- et budget 2021 CHF 10'000.-.

Expliquez la variation.



*Il s'agit d'un projet de publication d'objets du Musée historique. Le service de la culture aimerait la faire l'année prochaine, c'est un travail préparatoire de photographie de ces objets. Par ailleurs une plateforme a été créée sur un site internet où l'on peut consulter les objets des collections des musées en ligne, il est prévu également de photographier ces objets qui seront mis en ligne.*

Compte 154.3183.00 Commissions et frais bancaires CHF 711.- aux comptes 2019 et en diminution CHF 250.- aux budgets 2020 et 2021.

*Il s'agit de frais liés à un coffre-fort loué dans une banque pour y déposer certains objets.*

### **Musée du Léman**

Comptes 155.3170.00 Frais de manifestations et animations 4'000.- en hausse par rapport aux comptes 2019 ?

*Aujourd'hui dans les musées, on développe de plus en plus ce qui est animations, médiations culturelles car il s'agit d'un souhait du public, les gens aiment toucher, expérimenter, ils ne se contentent plus de « juste voir » une exposition mais s'attendent à ce qu'on leur propose un atelier, une animation. On vise sur la vocation du Musée de donner aussi ce type de médiation culturelle. On a donc proposé une augmentation qui est compensée sur d'autres postes.*

Compte 155.4390.00 Recettes diverses passe de CHF 5'000.- à CHF 15'000.- que sont les recettes que vous prévoyez plus généreuses ?

*L'offre de la boutique du musée a été améliorée ainsi que la présentation des objets, livres, cartes postales, etc. Nous comptons dès lors sur de meilleures ventes en 2021.*

D'une manière générale les recettes des finances d'entrées des autres musées sont prévues stables mais en ce qui concerne le musée du Léman elles sont revues à la baisse, environ CHF 10'000.-.

*L'ajustement est fait par rapport à la fréquentation du musée et en considérant les résultats de 2019 cela paraissait difficile de retrouver ce chiffre de CHF 50'000.- qui avait été surestimé les années précédentes.*

### **Basilique et musée romain**

Compte 156.3116.00 Achat de matériel spécialisé CHF 25'000.-, Comptes 2019 CHF 9'437.- Budget 2020 CHF 23'000.- de quoi s'agit-il ?

*Ce compte permettra au musée romain de compléter les dispositifs numériques qui ont déjà été installés lors du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Musée et aussi en 2020 et il est prévu sur 3 années une série de dispositifs numériques touchant à différentes thématiques de la romanité nyonnaise et l'année prochaine on en réalise deux, un liée à l'Amphithéâtre et un lié à l'Aqueduc. Il y a, à la fois à financer le contenu mais aussi le matériel informatique, des écrans, de la menuiserie pour les présentoirs, les socles, etc.*

Compte 156.3154.02 Mandats d'experts en augmentation par rapport au budget 2020 passant de CHF 32'000.- à CHF 42'000.- ?

*Plusieurs projets sont en cause. Tout d'abord il y a un mandat pour une entreprise nommée pour le contenu des dispositifs numériques et les études sur les peintures murales, un mandat de communication pour améliorer le site web et son design. La conservatrice va prendre sa retraite en juin 2021 et souhaiterait terminer ce projet avant son départ. Des choix ont été faits pour compenser cet effort financier sur d'autres lignes du budget.*

156.3189.00 et 157.3189.00 Sécurité, surveillance des bâtiments ces deux lignes subissent une augmentation par rapport aux comptes 2019.

*Le service s'est basé sur les comptes de 2018, en 2019 les chiffres étaient plus bas qu'habituellement cela dépend du déclenchement de fausses alarmes que nous devons payer à l'entreprise de surveillance.*

## Commentaire de la Cofin

La Cofin observe une certaine volatilité des montants des lignes du budget due principalement à la variabilité d'une année à l'autre des programmes culturels. Il est par conséquent difficile pour la Cofin d'établir des points de comparaison objectifs. Les comptes de salaires, administration ainsi que le montant de l'enveloppe totale du service restent les indicateurs du respect des directives municipales en matière d'établissement du budget. La Cofin salue les efforts tendant à augmenter les recettes des musées par la vente d'articles en boutique. Elle sera attentive à l'utilisation de la subvention de l'Usine à Gaz en ce qui concerne les dates de la période d'activité en 2021.

### Compte 17 Sports

#### Compte 170.3011.03, gel des postes (traitement)

Cette mesure d'économie est maintenue par rapport au budget 2020. Cela représente pour l'effectif des gardes bains 1,8 EPT et 0,5 EPT pour le service de maintenance

#### Compte 170.3161.00, location de salle

Cette ligne concerne les salles ou terrains que nous louons pour les mettre à disposition (sous-location) aux sociétés nyonnaise, par exemple les salles de gym du gymnase que nous louons au Canton.

#### Compte 170.3185.00, honoraires et frais d'études

Le service se trouve parfois confronté à des sociétés sportives ayant des difficultés particulières et complexes nécessitant des audits confiés à des mandataires extérieurs. Le but étant de soutenir ces sociétés, mais aussi de vérifier que les subventions sont versées à bon escient.

#### Comptes 170.3653.00-01-02.

Les indemnités aux sociétés sportives, les aides ponctuelles aux sociétés sportives et le soutien au sport pour tous voient leur subvention revenir au niveau de 2018, soit avant les mesures d'économie.

A la question de savoir si la crise sanitaire a influencé les recettes 2020 de la piscine de Colovray (compte 171.4392.00), il est répondu que l'ouverture retardée de la piscine a bien entendu eu une influence mais que c'est surtout la météo qui définit le résultat final. Par contre, la piscine du Cossy (compte 177.4392.00) qui a subi des périodes de fermeture verra son résultat influencé par le Covid-19.

### Compte 19 Office informatique

Le service informatique répond à l'entier des besoins en informatique des services de la commune. Il y a très peu de variation entre les budgets 2020 et 2021. Pour rappel, le budget 2020 avait supporté des économies qui étaient essentiellement faites sur l'achat de nouveau matériel.

#### **Compte 190.3117.00 Achats matériel et logiciel informatique**

Le matériel ayant été fortement remplacé en 2019, peu d'investissements doivent être entrepris en 2021. Un investissement notable de nouveau matériel avait été comptabilisé en 2019 à cause, notamment, de l'incendie survenu au local informatique du Château.

#### **Compte 190.3185.01 Honoraires, frais assistance**

Déjà inscrits au budget 2020, les CHF 10'000.- supplémentaires s'appliquent à la nouvelle loi sur la protection des données. Un bilan, retardé à cause du COVID-19, doit en effet être entrepris afin d'évaluer la Commune en la matière.

## Chapitre 2 Finances

B 2021	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
CHF 000	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
-83498	1,98%	-3,44%	-81'876	-86'476	-80'762

Les recettes fiscales des personnes physiques ont été établies de manière assez optimiste, avec une hausse attendue de 4.6% de l'impôt sur le revenu, de 8% de l'impôt sur la fortune. Le relatif

optimisme est expliqué par un constat de la Ville du maintien des montants des acomptes par les contribuables. Les recettes fiscales des entreprises sont en revanche en baisse de 10% pour l'impôt sur le bénéfice et de 38.7% s'agissant de l'impôt sur le capital. Les différentes réformes expliquent en partie cette baisse.

La baisse des taux d'intérêts profite à la Ville. Chaque prêt est renouvelé à son terme au taux de la période. La Ville obtient, au vu de la conjoncture, des taux extrêmement intéressants allant de 0% à 0.14% pour les prêts renouvelés en 2020 contre, à titre de comparaison, 2.95% pour le plus vieil emprunt (échéance en 2022). Ainsi, le coût des intérêts ne cesse de baisser d'années en années. Le budget 2021 annonce une charge de dette de CHF 1'431'826.- contre CHF 1'969'536.- pour 2020, soit une baisse de près 30%.

Enfin, les différents montants de la péréquation continuent de croître, quoique la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale), va tendre à voir sa croissance se réduire suite à l'accord UCV-Canton de cet automne. La Municipalité a budgété un montant d'acomptes provisoires de CHF 44'928'000.-. Le Canton a publié les acomptes définitifs après que le budget communal ait été bouclé. Avec des acomptes définitifs de CHF 44'669'325 CHF, la différence n'est que de 0.58%, soit CHF 258'675.

### Chapitre 3 Domaines et bâtiments

B 2021	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
CHF 000	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
9'063	(-2,69%)	4,24%	9'314	8'694	8'522

Le budget 2021 du Service Architecture et Bâtiments, présenté par la Municipalité, fait état d'une réduction des charges de CHF 250'951.- pour l'exercice 2021. Le service Architecture & Bâtiments après deux ans de coupes budgétaires normalise son budget de fonctionnement.

Points principaux :

- Particulièrement à relever : les entretiens planifiés du parc immobilier communal ont été sortis du budget de fonctionnement avec le préavis 216 pour un crédit cadre sur deux ans 2021-2022. Cela résulte en conséquence d'une diminution des comptes 3141 Entretien des bâtiments. Ce crédit cadre se retrouve dans la stratégie du préavis *Nyon s'engage* et par conséquent vise une amélioration de l'efficacité énergétique pour les entretiens et rénovations du parc de la commune. Le but de ce crédit cadre est d'atteindre une valeur d'investissement entre 1.0-1.5% de la valeur du patrimoine immobilier communal
- Les impacts généraux sur les charges viennent de l'ouverture de l'Usine à Gaz et de la reprise des bâtiments des Services Industriels dans le service Architecture et Bâtiments.
- Cela influence principalement les éléments suivants :
  - o Augmentation des primes ECA en combinaison avec une réévaluation de la valeur du parc immobilier communal en 2020
  - o Augmentation de l'entretien des bâtiments généraux qui reste dans le budget de fonctionnement (entretiens périodique, entretiens fournitures et réparations). Cet effet ne se voit pas directement dans les comptes 3041 à cause de la sortie des éléments de l'entretien planifié.
  - o Augmentation des frais pour chauffage, eau, gaz et électricité.

#### 31 Terrains, 32 Forêts et pâturages, 321 Montagnes

Le budget reste stable, il respecte les directives budgétaires et maintient les mesures d'économie mise en place ces deux derniers exercices

Une nouvelle réjouissante le montant pour la vente de bois (compte 320.4355.00) est identique au budget 2020. Au vu des chiffres actuels ce marché du bois local marche bien.

### **31 Terrains**

#### Comptes 310.4249.00 Vente de Terrain

La vente de terrain de La Mobilière en 2019 explique les variations principale vs. Budget 2021 (cet effet est aussi visible dans les comptes 310.38.19.00 Attribution à fonds de réserve en contrepartie.).

### **34 Bâtiments du patrimoine administratif**

La diminution de ce chapitre s'attribue principalement à une diminution des charges dans la maintenance (transfert de 2 EPT au Service Architecture & Bâtiments), la sortie des entretiens planifiés comme indiqué plus haut et les revenus de la location de l'Usine à Gaz (loyer selon préavis 229-2015) et de la Maison de Bourgogne (par rapport à une augmentation du taux d'occupation des logements).

### **340 Maintenance**

#### Compte 340.3080.00, personnel temporaire

Il faut comprendre par cette ligne les frais de nettoyage des UAPE. Dorénavant, toutes les UAPE sont entretenues par des entreprises externes. Cela est dû aux horaires à respecter ainsi que des exigences de nettoyage particulières si bien qu'il est préférable de confier ce travail à un spécialiste.

On notera dans ce chapitre une augmentation des achats de bien consommables en lien avec le Covid-19 (produits nettoyage, désinfectants, papier essuie-mains, etc.).

### **341 Bâtiments scolaire primaires**

#### Compte 341.3145.00, entretien travaux espaces verts

L'augmentation dans le compte à cause des bâtiments suivants : Cossy et Marens-Couchant avec besoin de plus d'entretiens et de nettoyage.

### **344 Bâtiments communaux administratifs**

#### Compte 344.3166.00 Loyer Association Usine à gaz

Nouveau compte lié au changement dans la comptabilité : Loyer Association Usine à gaz pour 9 mois. Selon préavis 229-2015. Dissociation du loyer et de la subvention.

### **347 Maison de Bourgogne**

#### Compte 347.3185.00 Honoraires et frais d'études

Ajustement honoraires Régie Burnier. Compensation avec 3.75% de la valeur locative, ce poste fluctue avec ladite valeur.

#### Compte 347.4271.00 Loyers

Augmentation du taux d'occupation des logements de la Maison de Bourgogne.

### **35 Bâtiments du patrimoine financier**

Variation principale lié aux transferts des deux collaborateurs de la maintenance aux Service A&B et dégel de poste de 0.9 EPT dans ce service.

### **351 Service Architecture et Bâtiments**

#### Compte 351.3011.00 Traitements (et comptes liés)

Augmentations liées aux transferts de deux collaborateurs de la Maintenance (SMM) au service A&B plus réactivations de 0.9 EPT gelé.

### **355 Bâtiments patrimoine financier**

#### Compte 355.3141.80 Entretien général des bâtiments

Entretien de locaux commerciaux Usine à Gaz selon préavis 229-2015

#### Compte 355.3185.00 Honoraires (Régie Burnier)

Ajustement honoraires Régie Burnier. Compensation avec 3.75% de la valeur locative, ce poste fluctue avec ladite valeur.

Compte 355.42.31.20 Rue des Marchandises 11

Ajustement du loyer de l'Elastique Citrique pour la dissociation entre loyer et subventions reçus (analogue Usine à Gaz).

Compte 355.42.31.74 Villa Niedermeyer

Convention d'un loyer à partir du 01.09.2020. Précédemment l'association a eu un droit d'utilisation.

Compte 355.4231.75 Loyer bureaux commerciaux Usine à Gaz

Nouveau dès 2021 pour les locaux commerciaux de l'Usine à Gaz, le loyer annuel est estimé à CHF 165'000.-. Pour le Budget 2021, la municipalité estime de louer ces localités d'un équivalent de 9 mois.

### **358 Gestion des énergies des bâtiments communaux**

Comptes 358.3120.00 et 358.3124.00 Eau, gaz, électricité et Chauffage

Augmentations sont principalement liées à l'ouverture de l'Usine à Gaz et les bâtiments SI

## **Chapitre 4 Travaux et environnement**

<b>B 2021</b>	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
<b>CHF 000</b>	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
<b>10'570</b>	0,9%	4,49%	10'476	10'116	10'220

Le budget du service TEM est stable ; les économies consenties lors des précédents exercices sont maintenues.

### **40 Service administratif**

La plupart des charges du service administratif sont imputées aux différentes sections du service TEM, selon une comptabilité analytique nécessaire dans la mesure où un certain nombre de chapitres sont des chapitres 'fermés' (à savoir sans incidence sur le résultat du budget, les charges étant compensées par des recettes et des ajustements éventuels étant effectués au moyen de dotations et de prélèvements sur des fonds de réserve alloués au fonctionnement de ces services).

### **41 Environnement**

La baisse du poste environnement est due à une diminution sensible des traitements. Pour 2021, l'augmentation du poste travaux est compensée par une diminution des honoraires et frais d'études.

### **42 Service de l'Urbanisme**

Les charges du Service de l'Urbanisme sont en augmentation par rapport aux comptes 2019 pour les raisons suivantes :

Traitements : la réorganisation de la gouvernance en matière de mobilité a entraîné le transfert d'un EPT du Service Travaux, Environnement et Mobilité au Service de l'Urbanisme.

Versements au fonds de réserve : cette rubrique est dépendante des planifications en cours ainsi que de l'octroi des permis de construire. Elle permet d'affecter les contributions compensatoires de stationnement et les contributions de financement des infrastructures.

Honoraires, frais d'études : cette rubrique permet d'une part de financer des études préalables et exploratoires comme aides à la décision et d'autre part de participer au financement des études de la Région de Nyon pour les zones d'activités.

Contrôle énergétique : cette prestation liée à l'octroi des permis de construire est externalisée, l'externalisation permettant de financer uniquement les prestations réalisées. Par ailleurs, la Municipalité est satisfaite de son mandataire et ne voit pas de raison d'en changer. L'augmentation du volume des dossiers à traiter explique par ailleurs l'augmentation budgétaire.

Les recettes du Service, sont exclusivement dépendantes comme dit précédemment de l'octroi de permis de construire.

Avec le budget 2021 le fonds de réserve *Bâtiments et Constructions* alimenté par les contributions des bénéficiaires de permis de construire devrait être doté d'un montant total de plus de CHF 57 mio répartis dans différents fonds (parkings, équipements communautaires, et autres Plans de Quartiers).

S'il apparaît assez clairement que le fonds *Parking et contribution en matière de stationnement* (CHF16.8 mio fin 2021) devrait permettre de financer tout ou partie de la réalisation de parkings publics, la possibilité de financer des infrastructures et équipements publics avec les autres contributions n'a pas reçu de réponse claire de la part de la Municipalité. Il semblerait que *le règlement de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire* permette d'affecter tout ou partie de ladite taxe à des *nouvelles dépenses d'investissements liées aux mesures d'aménagement du territoire* (art 8 du règlement)<sup>1</sup>. Reste également ouverte la question de l'affectation de nombreux fonds liés à des Plans de Quartier achevés depuis de nombreuses années.

Enfin, un nouveau *règlement sur les taxes et émoluments* devrait être présenté en février 2021 au Conseil Communal. Ce nouveau règlement permettra d'augmenter de manière conséquentes les recettes liées aux dépôts de demandes de permis de construire.

### **Commentaire de la Cofin**

Lors de l'audition du Service de l'urbanisme, il a beaucoup été question des fonds de réserve quant à leur affectation et, entre autres, de celui des Equipements communautaires. Selon la Cofin, et la lecture qu'elle fait du préavis 63/2012 relatif à ce fonds, la taxe prélevée devrait servir à financer des équipements publics. Lors de la discussion il est apparu que la Municipalité en fait une autre interprétation.

Au moment de l'envoi de ce rapport au secrétariat du Conseil, nous n'avons toujours pas reçu la prise de position de la Municipalité sur ce sujet.

### **43 Routes**

Le réseau routier de Nyon couvre une quarantaine de kilomètres. Les charges prévues pour l'entretien de ce réseau sont stables, la seule variation significative correspondant à l'adaptation de feux de signalisation au niveau de la gare.

### **44 Parc, promenades et cimetière**

Le service doit répondre à des besoins accrus notamment en raison de :

- l'augmentation des espaces et des aménagements urbains à entretenir
- la création du parc du Cossy
- l'entretien des nouvelles places de jeux
- l'entretien des préaux scolaires qui sont utilisés par le public générant ainsi plus de déchets
- l'augmentation des exigences des écoles, notamment en matière de sécurité des enfants
- il apparaît que l'entretien des aménagements temporaires nécessite chaque année plus de travail. La nature « temporaire » étant un facteur déterminant dans ce cas.

On constate également une augmentation des demandes d'entretien de la part de l'UEFA qui occasionne plus de revenus ; ce sont des prestations qui sont facturées (compte 172.4653.00) mais qui mettent aussi de la pression sur le personnel pour pouvoir assurer les assurer. C'est la raison pour laquelle l'engagement de personnel supplémentaire pourrait être soumise au Conseil prochainement.

### **45 Traitement des déchets**

Cette rubrique comprend les déchets de voirie et les déchets urbains. Le chapitre des déchets urbains est en principe un compte fermé : les charges doivent être couvertes par les recettes, et la Ville puise dans le fonds de réserve 9280.09 (Déchets urbain) en cas d'insuffisance de recettes. Or, le solde prévu du fonds au 31.12.2020 est minime et ne permettra pas de couvrir l'excédent de charges. Le budget comporte pourtant une augmentation de CHF 200'000.- du montant estimé de la taxe forfaitaire, qui l'amène au niveau des comptes 2019. A noter également que l'objectif de

---

<sup>1</sup> <https://www.nyon.ch/multimedia/docs/2012/08/PM063-Taxe-Financement-Equipement-Communautaire.pdf>

couverture de 40% au minimum des frais d'élimination des déchets urbains par la taxe au sac n'est pas atteint.

Dans ce même sous-chapitre on constate une diminution du compte élimination des déchets (451.3526.00) tout comme le compte travaux pour tiers (451.4356.00) : la déchèterie de Nyon est un centre régional de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM). Il apparaît qu'un certain nombre de communes ont décidé de remettre leur DSM à un autre centre régional, raison pour laquelle les apports sont en diminution.

#### **460 Réseaux d'égouts et épuration**

Cette rubrique est également une rubrique fermée. L'excédent de recettes par rapport aux charges se monte à CHF 700'000.- soit CHF 200'000.- de plus qu'au budget 2020. Cette différence est liée essentiellement à la baisse d'achats de matériel d'exploitation, d'entretien des bâtiments, et d'imputation d'intérêts ainsi qu'à une augmentation des recettes de taxes. L'excédent est affecté au fonds de réserves 9280.08, dont le montant à fin 2021 devrait s'élever à près de CHF 6 millions – montant qui sera utilisé pour financement partiel de la future STEP.

### **Chapitre 5 Instruction publique et cultes**

<b>CHF 000</b>	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
<b>228</b>	-11,48%		257	7	298

#### **Enseignement primaire, secondaire et spécialisé (chapitres 51, 52 et 53)**

La principale augmentation des charges est à mettre en relation avec un arrêt (2C\_206/2016) du Tribunal fédéral. Selon cette décision, lorsque la participation à des excursions, courses d'écoles et autres camps est obligatoire pour les enfants, alors les frais liés à ceux-ci font partie de l'enseignement nécessaire et celui-ci est obligatoirement gratuit. Ainsi, en fonction du nombre de camps qui sont organisés par la Ville les frais à payer augmentent.

### **Chapitre 6 Police**

<b>B 2021</b>	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
<b>CHF 000</b>	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
<b>14'010</b>	1,33%	3,5%	13'826	13'536	12'480

La Police Nyon Région vient de fêter son sixième exercice et peut désormais bénéficier des enseignements tirés des exercices précédents pour stabiliser son budget. Selon le rapport de la PNR, l'augmentation de la prévision des recettes permet de réduire l'impact sur les participations communales pour les trois communes (Nyon, Prangins et Crans). Le budget prévoit une augmentation de 1.9 % de la participation des communes de l'association intercommunale, pour un montant de CHF 9'796'000.- en 2021 comparé à CHF 9'613'893.- en 2020.

Le budget de PNR est équilibré avec des revenus estimés à CHF 4'072'000.- alors que ces derniers étaient de CHF 3'772'000.- pour le budget 2020. Les recettes proviennent principalement des amendes et ordonnances pénales. PNR estime que ces dernières vont diminuer dans la mesure où la politique de sécurité routière porte ses fruits et réduit le nombre d'infractions. De plus, l'impact COVID-19 a entraîné une diminution des contrôles de la PNR en 2020.

#### **615 Office de la Mobilité**

Le budget est en diminution par rapport au budget 2020 (-4.2%) essentiellement en raison de la baisse de la facture cantonale (participation aux frais de transport), conséquence d'une augmentation de l'aide de la Confédération au Canton pour le trafic régional voyageurs. Celle-ci a toutefois été estimée sans tenir compte des conséquences financières du Covid-19 sur les transports publics. Les charges liées aux bus TPN sont essentiellement stables.

Les montants générés par les taxes de stationnement sont au même niveau que le budget 2020 à CHF 2.9 million.

## 620 Contrôle des habitants

### Compte 620.4359.00 Ventes abonnements journaliers CFF

Le prix des cartes journalières CFF avait été réévalué par la Commune en 2020, passant à CHF 45.- l'unité (au lieu de CHF 40.-). En raison du COVID-19 et malgré l'incitation des autorités à voyager en Suisse, les bénéfices seront moins profitables à la commune qu'espérés pour les comptes 2020. La situation reste incertaine pour le budget 2021.

## 650 Service du feu

Les charges du SDIS sont stabilisées pour l'exercice présenté. Le budget est même en léger recul (Budget 2020 : 924'077, budget 2021 : 921'765). La problématique que rencontre le SDIS n'est pas tant de trouver des pompiers volontaires mais plutôt de bien sélectionner les profils car le coût de la formation est assez important et la carrière d'un pompier n'est plus aussi longue que précédemment.

## Chapitre 7 Affaires sociales

B 2021	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
CHF 000	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
44'689	7%	15,29%	41'764	38'762	40'665

### Cohésion et intégration sociale (chapitre 70)

Une légère diminution des charges est liée à la résiliation du bail à l'Esp'Asse (CHF 8'640.-). De l'autre côté, une diminution des recettes est à déplorer (CHF 13'000.-). Elle est liée à la diminution d'une subvention (compte 705.4390.00).

### Service social commun (chapitre 71)

Pour ses aînés, la Ville a décidé d'octroyer la somme de CHF 50'000.- en plus pour soutenir la politique qu'elle mène en la matière. D'un autre côté, la convention avec Pro Senectute a été résiliée avec effet au 31.12.2020, il en résulte une diminution des charges de CHF 61'750.-.

### Prévoyance sociale (chapitre 72)

On constate une forte augmentation du budget d'approximativement CHF 3 millions. Celle-ci est due à l'accroissement de la participation de la Ville à la facture sociale. En effet, la contribution de la Ville à la péréquation a augmenté de 10.8%.

### Office du logement (chapitre 74)

Les charges liées aux traitements et de manière subséquente les charges sociales augmentent d'environ CHF 110'000.-. Cette augmentation correspond à l'engagement du délégué au logement (préavis n° 123/2018).

### Réseau d'accueil de jour pour enfants (chapitre 76)

Une subvention versée par la Confédération arrive à son échéance. Il s'agit de l'aide au démarrage des FAJE (compte n° 760.3655.01). Cela se traduit par une augmentation des charges de CHF 235'000.-.

Pour l'UAPE « La balle au Bond », selon décision municipale 140/2019, aucun loyer ne sera perçu entre les premiers mois de 2021 suite au déménagement de l'UAPE en question. Il est à préciser que le bail arrive à échéance au 30 juin 2021.

Pour l'UAPE « Classes Tartines » les charges liées aux frais de transport sont en légère augmentation (compte 762.3188.00). Il est cependant à noter que cette structure d'accueil dessert plusieurs écoles. La subvention ordinaire FAJE est en baisse de CHF 25'000.-.



Enfin, d'une manière générale, pour la quasi-totalité des UAPE de la Ville, les charges liées aux achats de produits alimentaires augmentent et ce, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants dans les différentes structures d'accueil.

## Commentaire de la Cofin

La Cofin s'est étonnée de ne pas trouver au travers des lignes de ce budget quelques mesures en lien avec la crise Covid-19 que nous traversons actuellement. Sur ce sujet, Monsieur le Syndic confirme qu'effectivement ce n'est pas le cas, le budget étant déjà bouclé lorsque la 2<sup>ème</sup> vague a démarré ; on l'espérait moins violente que ce qu'elle ne l'est. Il note qu'il pourrait y avoir en 2021 des dépenses supplémentaires non prévues au budget, mais aussi des économies supplémentaires comme c'est déjà le cas pour cette année. La Municipalité pense qu'elle peut répondre aux besoins des citoyens avec ce qu'elle a à disposition et il est fait mention des aides du Canton et de la Confédération. Au besoin, elle viendra devant le Conseil avec un préavis pour répondre à des demandes ciblées.

La Cofin a également appris que la Municipalité dispose d'un fonds d'environ CHF 120'000.- qui a été alimenté spontanément par des donateurs privés qui souhaitaient pouvoir apporter une aide d'urgence à des individus en situation de précarité qui passent entre les mailles des différents filets sociaux.

A situation exceptionnelle urgente, décisions exceptionnelles et urgentes, la Ville fonctionne comme intermédiaire dans ce cas ; ce fonds est géré par deux services (SELOC + FIN) sous la supervision du Syndic, d'une Municipale et d'un Chef de service.

## Chapitre 8 Services industriels

B 2021	Variation	Variation	B 2020	C 2019	C 2018
CHF 000	s/B 2020	s/C 2019	CHF 000	CHF 000	CHF 000
(3'339)	1.2%	3.1%	(3'300)	(3'239)	(3'810)

Les Services Industriels ont comme objectif de fournir de l'électricité, du gaz et de l'eau aux habitants de Nyon et aux environs. Il y a une rapide évolution dans ce secteur, avec des exigences légales, avec l'ouverture à la concurrence pour l'électricité depuis 2018 et bientôt pour le gaz. Par conséquent les SIN doivent adopter une stratégie offensive, transformer leur organisation et investir à de nouvelles ressources pour de nouveaux services. Depuis janvier 2018, les Services Industriels sont dans le contexte très tangible du programme énergétique 2050 de la Confédération. Ils doivent investir dans des équipements qui permettront de réguler et mesurer en continu les flux des énergies. Ainsi, le service prévoit d'investir dans des compteurs « intelligents » et d'autres équipements similaires tels que les « smart grids ».

L'autre objectif important des SIN est le rendement financier net au bénéfice des comptes de la ville de Nyon. Dans le budget de 2021 celui-ci doit atteindre au minimum CHF 3.3 millions ; en 2020 cet objectif était le même de CHF 3.3 millions. C'est au service de s'organiser et voir comment il parviendra à cette somme. Les crédits d'extension du réseau et les autres travaux de réseaux seront financés selon besoin par voie de préavis.

### 800 SIN Services administratifs

Dans la globalité les charges et revenus ont augmenté de 0.6% de celles du budget de 2020.

### 810 SIN Service des eaux

Dans ce « compte fermé » les variations de charges ou de revenus puisent ou alimentent le fond de réserve (compte 810.3813.00). Ce capital est actuellement à 17.1 millions de francs. Le capital de ce fonds permet d'autofinancer des investissements en lien avec le Service des eaux. Le service travaille actuellement sur le Plan directeur cantonal qui prévoit de connecter les différents réseaux entre eux afin de mieux gérer l'offre en cas de rupture locale de capacité.

Pour le budget 2020, un prélèvement de CHF 107 755.- au fonds de réserve est nécessaire pour la mise à zéro de la rubrique (compte 810.4819.00).

## **820 – SIN Coûts d'exploitation du réseau**

Les charges et revenus ont augmenté de 1.2% par rapport à celles du budget 2020.

## **822 – SIN Activités commerciales (électricité)**

Le prix moyen d'achat sera inférieur au budget de 2020 et des comptes de 2019 (compte 822.3123.00). Après une période haussière nous sommes dans une période baissière ces prochaines années. Les contrats sont toujours négociés à terme sur trois ans. Du côté des ventes (compte 822.4351.00) le service attend une diminution du revenu lié aux tarifs et ce, malgré une légère baisse des volumes vendus. Avec l'introduction du « Plan solaire », des projets de particuliers devraient recevoir des encouragements à l'injection de courant photovoltaïque avec le montant prévu à cet effet (compte 822.4903.00).

## **823 SIN Éclairage public**

Pour ce « compte fermé » une diminution de 11.6% des charges et des revenus est attendue.

## **830 SIN Service du gaz**

Le budget 2021 a une diminution de revenus de 9.1% et une diminution de charges de 11.0%. Le prix du gaz connaît également une tendance baissière. Les marges restent faibles et la rétention de la clientèle non-captive demeure d'une grande importance.

À noter que le marché du gaz est en phase de subir d'importants changements. Une procédure de consultation a été lancée par le Conseil fédéral afin d'instaurer, à terme, une loi sur l'approvisionnement en gaz (LapGaz). Un des principaux aspects de ce projet consiste à l'ouverture partielle du marché, se traduisant par la potentielle perte des plus gros clients des SIN.

### **Commentaire de la COFIN – un contexte à l'évolution rapide**

Le contexte actuel dans lequel fonctionne les SIN évolue rapidement. La stratégie énergétique 2050 et diverses exigences légales (LpGaz par exemple) demandent au Service une grande réactivité, une stratégie défensive, mais également le besoin de développer de nouveaux services. Un travail de fond doit être entrepris pour s'adapter aux multiples changements.

La forme juridique de nos Services Industriels, spécialement pour certains domaines spécifiques de ceux-ci, doit être discutée. De grands défis les attendent pour les prochaines années et une souplesse opérationnelle et nécessaire. Si aujourd'hui leur apport financier pour la Ville est plus que nécessaire, la COFIN espère qu'il augmente les prochaines années pour arriver au niveau de 2018 à 3.8 millions.

## **Discussion générale de la Cofin**

En ouverture de la dernière séance de Cofin pour le traitement du présent préavis le Président a posé la même question que posera au Conseil communal la Présidente lors de la séance du 7 décembre, soit : acceptez-vous le préavis municipal concernant le budget 2021 ? La réponse fut unanime : oui

C'est donc oui. En fait on devrait plutôt parler d'un **OUI, MAIS...**

Le lecteur de ce rapport comprendra donc que le débat interne à la Cofin n'a pas porté sur le soutien ou le refus du préavis et que ce sont les raisons des MAIS qui accompagnaient le oui qui ont été discutées. Nous relatons ci-dessous quelques thèmes développés lors de la discussion.

Covid-19 : par rapport à la situation sanitaire actuelle il est relevé le fait qu'il en est peu question dans le budget présenté. C'est une impression partagée par l'ensemble de la commission.

Le fonds de CHF 120'000.- provenant de dons privés mis en place et cité au chapitre 9 de ce rapport est bienvenu mais suffira-t-il selon la durée de la crise ?

Sur la base d'un tableau fourni par le service des finances et retravaillé par un commissaire, la discussion a longuement porté sur l'évolution des finances passées, actuelles et futures de notre ville ; en résumé :

- l'importante augmentation du nombre d'EPT induit une augmentation des charges salariales. Effectivement, notre administration a grossi d'environ 80 postes depuis 2016 pour l'essentiel dus à l'ouverture d'UAPE, de l'accueil parascolaire, de la construction des nouvelles écoles et quelques autres services. De l'autre côté, il est important de préciser que ces postes ont tout de même généré des recettes qui compensent, en tout cas en partie, les charges supplémentaires occasionnées. Il serait faux d'imputer l'augmentation du déficit uniquement à l'augmentation du nombre d'EPT.
- la situation de nos finances est préoccupante ; personne ne dira le contraire. Deux questions tournent en boucle : comment faire des économies supplémentaires ? comment engranger des recettes supplémentaires ? Côté économies, un important effort est fait depuis 2019, il porte ses fruits et il est prévu de le maintenir. Pour les recettes, peut-on demander aux SI d'améliorer leur marge contributive ? Difficile lorsque l'on sait que l'on va vers une libéralisation du marché du gaz, ce qui engendrera une baisse de rentabilité. Augmenter les impôts ? On l'a constaté récemment, plutôt difficile à faire passer auprès de la population. Les impôts conjoncturels étant liés à la situation économique, nous n'avons aucune influence sur ceux-ci. Le constat est amer, la Cofin n'a pas plus de réponse que d'autres à ces deux questions. Un fait est certain, une commune ne peut pas être gérée comme une entreprise privée qui, dans la même situation, supprimera les services qui ne sont pas rentables pour retrouver les chiffres noirs.
- notre dette pourrait nous causer des soucis et ce, en raison de son volume que personne ne veut laisser aux générations futures ainsi que par une remontée des taux, ceux-ci étant actuellement très favorables. C'est une situation qui est aujourd'hui au conditionnel.

L'ensemble de la Cofin est d'accord sur le fait que quelque chose doit être fait pour assainir un tant soit peu les finances communales, mais comment ? Nous vivons une période où les commerçants souffrent, les restaurateurs souffrent, les gens en situation précaire souffrent, les employés en RHT souffrent, comment pourrions-nous dire que la commune doit réduire les prestations offertes aux citoyens ? Notre situation n'est pas si catastrophique au point de mettre en place un budget d'austérité.

La discussion a porté également sur les investissements prévus, faut-il les réaliser, faut-il surseoir à leur réalisation ? En cas de réalisation, au vu du faible niveau d'autofinancement, il y aura une augmentation de la dette régulièrement évoquée avec les risques financiers que cela comporte. Toutefois on peut aussi envisager d'autres formes de financement tel que l'impôt affecté, le partenariat public-privé, solliciter des aides auprès de la Région ou du Canton ou encore le recours à des fonds comme le fonds pour les équipements communautaires.

Et d'un autre côté, sous-investir peut se montrer préjudiciable à plus long terme avec l'exemple de l'entretien de nos bâtiments déjà cité plus haut.

Deux propositions d'amendement ont été discutées :

- un amendement pour réduire l'excédent de charges d'un important montant. L'amendement proposait un montant global sur le budget.
- un amendement proposant d'ajouter un montant conséquent à une nouvelle ligne du budget au Greffe, en lien avec le délégué à l'économie, au numéro 110.3659.01, aide aux commerces nyonnais.

Les avis étant partagés sur ces deux amendements, il a été décidé qu'ils ne figureront pas dans le présent rapport.

## Conclusions

De mémoire de commissaire de Cofin, les budgets présentés par la Municipalité sont toujours déficitaires ou pessimistes et à chaque fois les comptes affichent un résultat bien meilleur que ce qui était prévu ! On pourrait prendre les paris de ce qu'il adviendra de 2021. Cette fois-ci, il y a un paramètre supplémentaire à prendre en compte, il se nomme Covid-19, avec deux questions subsidiaires : que vont nous révéler les comptes 2020 et que nous réserve 2022 ?

Aujourd'hui, nous avons entre les mains le budget 2021, année de changement de législature. La Cofin relève que la Municipalité a demandé aux services d'établir un budget zéro. Mis-à-part quelques subventions refixées au niveau de 2018 et citées plus haut, les mesures d'économies appliquées en 2019 et 2020 sont maintenues.

La Cofin a consacré un temps conséquent à l'examen de ce budget et l'a passé en revue ligne par ligne, même pour les petits montants. Des économies supplémentaires et importantes sont de plus en plus difficiles à définir et, comme chaque année, elle invite la Municipalité à rester vigilante sur ce sujet, mais estime que ce n'est pas le moment de vouloir à tout prix couper dans les dépenses. La maîtrise des charges demeure un élément important.

Et la péréquation dans tout ça ? La gestion de notre commune n'a pas fondamentalement changé ces dernières années. Par contre, ce qui a changé, c'est la part de nos rentrées fiscales que nous consacrons à la péréquation qui augmente régulièrement. Nous citerons un seul chiffre dans ces conclusions : CHF 6'120'367.-, il s'agit de l'écrtage, autrement dit, notre contribution supplémentaire à la facture sociale, parce que Nyon est considérée comme une commune riche !

Nous vivons une période tellement spéciale que faire des prévisions devient extrêmement compliqué. Une chose est certaine, la prochaine Municipalité aura fort à faire. Déficit budgétaire, faiblesse de l'autofinancement, avec pour corollaire augmentation de la dette sont autant de défis à prendre à bras le corps. Il y aura bien un jour où cette situation ne pourra pas continuer ainsi.

Concernant la prochaine Municipalité, la Cofin estime qu'il serait bon que le programme de législature qui sera présenté au Conseil intègre les conséquences financières dudit programme ; de cette manière le Conseil prendra connaissances des projets municipaux, mais aussi de leurs conséquences financières qu'ils pourraient engendrer.

Pour finir, la Cofin fait remarquer au Conseil communal qu'au-delà des choix politiques, il a aussi sa part de responsabilité concernant la situation financière de notre ville au travers des décisions qu'il prend tout au long de l'année. Celles-ci impactent régulièrement le budget de fonctionnement.

Comme mentionné il y a quelques lignes tous les membres de la Commission des finances vous recommandent d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité. Un oui mais..., mais un oui quand même !

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N°225/2020 concernant le budget 2021,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2021 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	219'355'163
Revenus :	CHF	-208'875'738
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>10'479'426</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels pour l'année 2021, soit :

Service des eaux	CHF	2'886'000
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'955'500
Service du gaz	CHF	996'000
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>5'837'500</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2021-2025.

La Commission des finances

Mesdames Géraldine Limborg, Chloé Besse, Suzanne Favre, Monique Chevallay Piguet  
Messieurs Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantoniou, Sacha Vuadens,  
Yves Félix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Jean-François Fuglister, Pierre Giirard,  
président et rapporteur